

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISESyndicat mixte  
Artois  
MobilitésEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 5 avril 2024

Le **vendredi 5 avril 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.Régulièrement convoqué  
le :  
29 mars 2024

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.

**Objet** : Affectation des  
résultats de l'exercice  
2023 – Budget annexe  
transport M43  
(Point 3)Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Pierre SANSEN ;  
M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER ;*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel  
MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent  
DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ;*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Philippe KEMEL*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires  
en exercice :  
21Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : NEANT*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Bernard DELIERS*CALL* : Mme Nadine DUCLOY ;Nombre de titulaires  
présents :  
12Nombre de suppléants  
présents :  
3Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;  
Maurice LECOMTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Nicolas MOREAUX ; Mme Inès TAOURIT ; M.  
Alain MASSON ;*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia  
SADOUNE ;Nombre de suppléants  
votants :  
3Pouvoir(s) :  
0Pouvoirs : NéantNombre total de  
votants :  
15Suppléances : M. Philippe KEMEL a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; Madame Valérie  
BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Daniel KRUSZKA a été suppléée par Madame Nadine  
DUCLOYSecrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSENAccusé de réception du  
contrôle de légalité  
Le : 16/04/2024Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ;  
Loyk MEURIN ; Fabrice SIROP ; Pierre SOUILLART ;Publication  
Le : 16/04/2024**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R 421-I et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être  
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification  
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours  
contentieux qui recommencera à courir soit :Certifié exécutoire  
Le : 16/04/2024

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### **Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget annexe transport M43**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe transport M43 dressé par le comptable ;

Vu l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe transport M43 ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article unique : DÉCIDE** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2023 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 46 658 622.57 euros
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 0 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 24 017 334.34 euros

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés sur l'exercice 2024.

### **Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

**Laurent DUPORGE**  
**Président d'Artois Mobilités**



Fait et délibéré le 5 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme.